

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

préalable à la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)
Dame Blanche Nord à GARGES-LÈS-GONESSE

Par arrêté préfectoral, il sera procédé du lundi 21 novembre 2022 – 9h au vendredi 23 décembre 2022 – 17h inclus, soit pendant 33 jours consécutifs, à une participation du public par voie électronique préalable à la création de la ZAC Dame Blanche Nord à Garges-lès-Gonesse au bénéfice de Grand Paris Aménagement (GPA).

Ce programme prévisionnel de construction porte sur une surface globale d'environ 62 000 m² de surface de plancher des constructions (SPC) comportant :

- un maximum de 42 000 m² SPC de logements dont 10 000 m² SPC environ dédiés au développement d'une offre de logements en locatif social en reconstitution de l'offre démolie ;
- 20 000 m² SPC d'équipements publics en reconstitution de l'offre démolie.

Le projet du quartier Dame Blanche Nord a été retenu comme projet d'intérêt national au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

Le dossier soumis à cette procédure comporte notamment le dossier de création de ZAC, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse de GPA aux recommandations de l'autorité environnementale. Pendant toute la durée de la participation, il sera mis à la disposition du public :

- sur le site dédié au projet : <http://zacdameblanchenordgarges.participationdupublic.net>
- sur le site internet de la préfecture du Val d'Oise : <https://www.val-doise.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-et-construction/Zones-d-Amenagement-concertees-et-Amenagement-commercial/Z.A.C.-sous-maitrise-d-ouvrage-de-l-ETAT-et-de-ses-etablisements-publics>
- sur la plateforme du ministère de l'écologie : <https://www.projets-environnement.gouv.fr>

Pendant toute la durée de la participation, le public pourra faire parvenir ses observations et propositions sur le registre dématérialisé accessible via le site dédié au projet : <http://zacdameblanchenordgarges.participationdupublic.net>

Pendant toute la durée de la participation, le public pourra demander des informations sur le projet de création de la ZAC Dame Blanche Nord au responsable du projet :

Grand Paris Aménagement (GPA)
Hamsa TLAMSANI
Chargé d'opération
01 40 04 66 00
contact@grandparisamenagement.fr

A l'expiration du délai de la participation du public par voie électronique, le préfet du Val d'Oise établira une synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte.

Cette synthèse sera publiée durant 3 mois à compter de la clôture de la participation :

- sur le site dédié au projet : <http://zacdameblanchenordgarges.participationdupublic.net>
- sur le site internet de la préfecture du Val d'Oise :
<https://www.val-doise.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-et-construction/Zones-d-Amenagement-concertees-et-Amenagement-commercial/Z.A.C.-sous-maitrise-d-ouvrage-de-l-ETAT-et-de-ses-etablissements-publics>
- sur la plateforme du ministère de l'écologie : <https://www.projets-environnement.gouv.fr>

La décision pouvant être adoptée au terme de la participation du public par voie électronique est l'arrêté de création de la ZAC Dame Blanche Nord à Garges-lès-Gonesse signé par le préfet du Val d'Oise.